

PROCEDURE D'ADMISSION AU CUEFEE DES CANDIDATS REFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE RENTÉE JANVIER 2025

Les candidats réfugiés et demandeurs d'asile sont soumis à la même procédure que tous les autres étudiants pour le dépôt de leur candidature.

Conformément aux engagements de l'université pour l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés, les candidats à une formation linguistique au CUEFEE auront la possibilité de demander une exonération des droits d'inscription. Les demandes d'exonération seront possibles uniquement au semestre 1 ou à l'année complète pour les candidats dont le dossier a été reçu dans les délais fixés :

1. Ils devront faire la demande en complétant le dossier de candidature en ligne et en fournissant les justificatifs demandés (justificatifs de demande d'asile ou réfugié) dans les délais indiqués sur le dossier. Ces justificatifs seront à joindre au dossier de candidature directement ;
2. Une commission d'exonération spécifique sera réunie en décembre pour statuer sur les demandes reçues (sur avis de la commission pédagogique du CUEFEE qui vérifiera le respect des conditions spécifiques d'accès aux formations pour ces publics) ;
3. Les étudiants seront informés de la décision de l'université suite à cette commission par envoi d'un courrier électronique.

CONDITIONS D'ACCÈS À L'EXONÉRATION

Toute demande d'exonération est recevable sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Justifier du statut administratif donnant droit à exonération (récépissé de la préfecture ou titre de séjour avec mention « réfugié », « demande d'asile », « protection subsidiaire » ou « protection temporaire ».)
Attention : le statut « réfugié », « demandeur d'asile », ou de « protection temporaire » devra être valide jusqu'au jour de l'inscription administrative ;
NB : pour les candidats ayant le statut « protection subsidiaire », un acte de naissance daté de moins de 3 mois sera nécessaire :
<https://www.ofpra.gouv.fr/demarches-en-ligne-bpi/acte-de-naissance>
- Avoir un projet d'insertion universitaire à l'université de Tours que les candidats motiveront lors d'un entretien obligatoire ;
- Justifier d'un niveau de compétence en Français supérieur à A2, un test de niveau obligatoire sera effectué au CUEFEE au mois de novembre ;

- Avis favorable du jury DUEF en cas de demande de réinscription.

Je joins obligatoirement les justificatifs suivants à ma demande :

- Le justificatif du statut administratif donnant droit à exonération ;
- Un acte de naissance daté de moins de 3 mois pour les candidats sous « protection subsidiaire ».

Je note que le nombre de candidats exonérés est limité à 10% des effectifs du CUEFEE.

La commission d'exonération établie une liste principale ainsi qu'une liste d'attente. Les étudiants sur liste d'attente seront contactés au fil de l'eau, dans l'ordre qui sera établi par la commission, en fonction des désistements des étudiants sur liste principale.

CALENDRIER DE LA DEMANDE D'EXONÉRATION

Janvier au 25 Octobre	Dépôt du dossier de candidature avec les pièces justificatives du statut en cours de validité.
Début Novembre	Convocation au test de français obligatoire (niveau minimum requis pour la suite de la procédure : A2 acquis)
Fin Novembre <i>(si le niveau A2 acquis est validé au test)</i>	Entretien pour motiver son projet universitaire (avec une assistante sociale et un représentant de l'université)
Début Décembre	Etude des dossiers à la Commission d'Exonération
Mi-Décembre	Réponses aux candidats par email

Note à propos du niveau de français

Les candidats qui n'obtiennent pas le niveau minimum requis au test de français effectué par le CUEFEE ne pourront pas poursuivre la demande d'exonération de leurs frais d'inscription.

Néanmoins, ils sont tout de même **autorisés à s'inscrire au CUEFEE** s'ils trouvent d'autres moyens de financement (organisations, associations ou autres).

Quelques pistes :

Financement via Pôle Emploi, [Entraide Universitaire Française](#), financement de la Région Centre Val de Loire, de la Mairie de Tours...

CUEFEE ADMISSION PROCEDURE FOR REFUGEE AND ASYLUM-SEEKER APPLICANTS JANUARY SESSION 2025

Refugee and asylum-seeker applicants are subject to the same application procedure as all other students.

The University of Tours is committed to welcoming asylum seekers and refugees. Refugee applicants for language courses at CUEFEE are able to apply for a waiver of registration fees. Fee waiver applications for the 1st semester or the full year will only be accepted from applicants whose applications have been received by the specified deadlines:

1. They must make the request by completing the online application form and providing the supporting documents requested (proof of asylum or refugee status) by the deadline indicated on the form. These documents must be attached directly to the application form;
2. A special exemption committee will meet in December to decide on applications received (on the advice of the CUEFEE pedagogical committee, which will check compliance with the specific conditions of access to French courses);
3. Students will be informed of the university's decision by e-mail.

CONDITIONS OF ACCESS TO EXEMPTION

All requests for exemption are subject to compliance with the following conditions:

- Proof of administrative status giving entitlement to exemption (receipt from the prefecture or residence permit stating "refugee", "asylum seeker", "subsidiary protection" or "temporary protection").
Please note: "refugee", "asylum seeker" or "temporary protection" status must be valid until the day of administrative registration;
NB: for applicants with "subsidiary protection" status, a birth certificate less than 3 months old is required:
<https://www.ofpra.gouv.fr/demarches-en-ligne-bpi/acte-de-naissance>
- Have an academic integration project at the University of Tours, which candidates will explain in a compulsory interview;
- Proof of a level of proficiency in French above A2. A compulsory level test will take place at the CUEFEE in November;
- Favorable opinion from the DUEF jury in the case of an application for re-registration students.

I must enclose the following supporting documents with my application:

- Proof of administrative status entitling me to exemption;
- A birth certificate less than 3 months old for applicants under "subsidiary protection".

Please note that the number of exempted applicants is limited to 10% of CUEFEE's regular students.

The exemption committee will draw up a main list and a waiting list. We will contact Students on the waiting list on an ongoing basis, in the order established by the commission, depending on withdrawals of students on the main list.

EXEMPTION REQUEST SCHEDULE

January to October 25	Application Form deposit with valid proof of status.
Beginning of November	Invitation to take the compulsory French language test (minimum level required for the rest of the procedure: A2 acquired)
End of November <i>(if the A2 is validated during our test)</i>	Interview to explain your university project (with a social worker and a university representative)
Beginning of December	Examination of the eligible candidates by the Exemption Committee
Mid-December	Results are sent to each candidates by email

Note on French language level

Candidates who do not obtain the minimum level required during the French test conducted by CUEFEE will not be able to pursue their application for waiver of their registration fees.

Nevertheless, they are still allowed to enroll at CUEFEE if they find other means of financing (organizations, associations or others).

Here are a few possibilities:

Financing via France Travail (Pôle Emploi), Entraide Universitaire Française, financing from the Région Centre Val de Loire, the Mairie de Tours...